

PROJET EDUCATIF ENFANCE JEUNESSE

Le conseil municipal de Saint Lambert la Potherie définit ci-dessous son projet éducatif en direction de l'enfance et de la jeunesse. Celui-ci s'inscrit en complémentarité de l'action éducative de la famille et de l'école. Il est mis en œuvre notamment par le soutien aux associations.

1 – Le public

Ce projet éducatif s'adresse à tous les enfants et les jeunes domiciliés sur la commune ou accueillis dans le cadre des activités développées par la commune.

- Les enfants de 0 à 6 ans dans le secteur « Petite enfance »
- Les enfants de 6 à 12 ans dans le secteur « Enfance »
- Les jeunes de plus de 12 ans dans le secteur « Jeunesse »

Il concerne chacun quelles que soient ses ressources intellectuelles, physiques, financières...

2 – Les objectifs

Le conseil municipal souhaite être attentif aux besoins exprimés par les jeunes des différentes tranches d'âges. L'histoire familiale, l'expérience scolaire et la découverte du monde extérieur sont les éléments à partir desquels l'enfant puis le jeune construit sa personnalité.

Les principaux objectifs éducatifs retenus ont pour but d'aider chacun à se structurer et à découvrir ses devoirs au travers le respect d'autrui et l'action collective.

Pour le secteur « Petite enfance »

- Développer des **facultés d'éveil et d'autonomie**, accompagnant l'enfant dans la découverte de son corps, du langage et de son environnement.
- Développer la socialisation en facilitant **l'adaptation à la vie de groupe**.

Pour le secteur « Enfance »

- Favoriser **la socialisation** des enfants par l'apprentissage de règles et le développement de valeurs telles que l'ouverture d'esprit, le goût de l'échange, la découverte et l'acceptation de l'autre.
- Encourager **l'expression et l'autonomie** de l'enfant en sollicitant sa parole et ses initiatives.
- Amener l'enfant au **respect de son environnement**.

Pour le secteur « Jeunesse »

- Accompagner les jeunes dans leur conquête progressive **d'autonomie** :
 - les rendre acteurs de leur temps de loisirs,
 - les rendre capables de prendre l'initiative d'un projet et de participer à son élaboration,
 - leur permettre d'entrer dans le monde des adultes.

Devenir responsable implique d'être capable de prendre des décisions et d'en assumer toutes les conséquences pour soi et pour les autres.

- Encourager tous les jeunes à développer **tolérance et respect des autres** à travers leurs paroles, leurs opinions, leurs actes, etc...

Permettre de devenir acteur de sa propre vie pour s'épanouir en s'ouvrant aux autres personnes d'âge, d'origines, de cultures de quartiers différents.

- Développer une **démarche de solidarité** vers les plus démunis qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs.

Permettre aux jeunes d'élaborer et de réaliser des projets au profit des autres.

- Devenir **citoyen** :

- s'exprimer sur ses projets et ceux des autres,
- entendre des points de vue différents,
- agir pour que les idées débattues et choisies en commun se concrétisent.

Ces objectifs doivent permettre de révéler leur potentialité, leur compétence et leur aptitude à prendre confiance en eux.

3 – Les moyens

Les moyens humains, déjà en action sur la commune, sont les suivants :

- a) La famille de chaque enfant ou jeune
- b) Le RAM (Relais Assistants Maternels) et les assistants maternels
- c) La crèche et la halte-garderie des Marmousets
- d) L'école, le collège, le lycée et les structures de formation
- e) Les nombreuses associations du village
- f) L'espace jeunesse et ses animateurs
- g) La MLA (Mission Locale Angevine)
- h) Les accueils de loisirs : accueil périscolaire, Familles Rurales St Lambert, Familles Rurales Beaucouzé
- i) Le conseil Municipal Junior
- j) Le comité consultatif « enfance-famille-jeunesse-inter génération »
- k) Les commissions des « affaires sociales » et de la « vie scolaire et jeunesse »

Les moyens matériels et financiers seront définis par le conseil municipal lors de l'élaboration de projets d'actions spécifiques, et en prenant en compte les autres financements possibles et pérennes.

Le conseil municipal